



Bruxelles, le 2 octobre 2008

DOSSIER DE PRESSE

Accompagnement et suivi des demandeurs d'emploi : présentation des nouveaux chiffres et perspectives

I. Introduction

1. Il avait été démontré au début de cette année que le plan actuel d'activation du comportement de recherche d'emploi assure un meilleur fonctionnement du marché du travail.

En effet, conformément à l'Accord de Gouvernement du 18 mars dernier, la politique d'accompagnement et de suivi des demandeurs d'emploi avait fait l'objet d'une évaluation approfondie au premier trimestre de cette année « afin que des leçons soient tirées et que l'accompagnement des demandeurs d'emploi soit encore amélioré dans le cadre d'un suivi renforcé ». Cette évaluation portait sur la période du 1^{er} juillet 2004 au 31 décembre 2007 et elle avait été réalisée par l'Onem, les services régionaux de l'emploi et le bureau d'étude Idea Consult.

Les grands enseignements de cette évaluation étaient les suivants :

- **le retour à l'emploi est facilité** : la diminution du chômage depuis l'entrée en vigueur progressive du plan est réelle et s'élève à 20% en moyenne. L'accompagnement débouche, en outre, sur des emplois qui ne sont pas de moindre qualité. Dans les trois Régions du pays et dans toutes les classes d'âge couvertes par le plan d'activation, on constate une diminution du chômage ;

- **les demandeurs d'emploi sont mieux accompagnés et mieux formés** : le nombre de formations et de reprises d'études est en hausse significative (respectivement + 40% et + 56%) ;

- **le contrôle du chômage n'a jamais été aussi effectif et équilibré entre les Régions qu'aujourd'hui**, les Régions transmettant toujours plus d'informations à l'Onem sur les demandeurs d'emploi.

2. Les nouveaux chiffres dévoilés aujourd'hui confortent cette analyse. L'évaluation semestrielle du volet fédéral du plan d'accompagnement et de suivi des demandeurs d'emploi effectuée par l'Office National de l'Emploi (Onem), présentée aujourd'hui porte sur la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2008.



La ministre de l'Emploi, Joëlle Milquet, constate avec ce nouveau rapport semestriel de l'Onem que les bons résultats sont confirmés et renforcés.

Dès lors, les trois grands constats de l'évaluation globale précitée restent d'actualité.

II. L'évaluation du plan d'activation depuis sa mise en application jusqu'au 2^{ème} semestre de 2008

Si l'on compare les chiffres du trimestre précédant la mise en application de la procédure d'activation (c'est-à-dire 2^{ème} trimestre 2004 pour les moins de 30 ans, le 2^{ème} trimestre 2005 pour les 30 à 39 ans, et le 2^{ème} trimestre 2006 pour les 40 - 49 ans) et la situation actuelle (évaluée au 30 juin 2008) on constate une **diminution moyenne du chômage de 24%**.

La ministre de l'Emploi se réjouit en constatant, en tout état de cause, que **l'effet du plan sur la diminution du chômage et le retour à l'emploi s'accroît depuis son entrée en vigueur.**

Cette diminution s'observe **pour toutes les classes d'âge** visées par le plan. Elle est de 24% pour les moins de 30 ans, de 26 % pour les 30 à 39 ans et de 22% pour les 40 à 49 ans.

L'Onem montre également bien dans son rapport que **cet effet n'est pas imputable à la conjoncture économique mais au plan lui-même** (même si la conjoncture influence partiellement les chiffres). La diminution du chômage dans les différentes catégories d'âge concernées intervient en effet à partir de la mise en application progressive du plan.

A/ Diminution du nombre de chômeurs

- **Les moins de 30 ans**

L'introduction de la procédure d'activation du comportement de recherche d'emploi date de juillet 2004 pour les demandeurs d'emploi de moins de 30 ans.

Depuis le 2^{ème} trimestre 2004 jusqu'au 2^{ème} trimestre 2008, on constate que le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 30 ans a baissé de 24 %. Ce trend baissier ne s'explique pas du fait de l'évolution favorable de la conjoncture économique depuis le 3^{ème} trimestre 2003 car l'évolution de la conjoncture économique sur la période du 1^{er} trimestre 2002 au 2^{ème} trimestre 2008 fait au contraire état d'une période de détérioration de la conjoncture qui commence en juillet 2004, au moment de l'introduction des mesures du plan d'activation pour les moins de 30 ans.



Cette période de repli de la conjoncture économique entre le second trimestre 2004 et le second trimestre 2005 s'accompagne malgré tout d'une baisse significative du nombre de demandeurs d'emploi de moins de 30 ans (de 5%). Cette baisse perdure durant la période de bonne conjoncture (du 3ème trimestre 2005 au 2ème trimestre 2006). Ensuite, malgré le renversement de conjoncture qui s'étale sur 2 années (du 3ème trimestre 2006 au 2ème trimestre 2008), on assiste à une baisse continue du nombre de demandeurs d'emploi de moins de 30 ans. **Au total, il y aura eu 24% de diminution depuis l'introduction des mesures du plan d'activation.**

Age	2ème trimestre 2004	Ecart	Ecart en %	2ème trimestre 2008
< 30 ans	148.636	-35.266	-24%	113.370

Cette diminution pour les moins de trente s'observe dans les trois Régions du pays de façon constante :

Age	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Pays
< 30 ans	- 36%	- 18%	-15%	- 24%

- **Les 30 à moins de 40 ans**

La procédure d'activation du comportement de recherche d'emploi est entrée en vigueur le 1er juillet 2005 pour les demandeurs d'emploi de 30 à moins de 40 ans. Dès l'introduction en juillet 2005 des mesures d'activation de recherche d'emploi ciblant les demandeurs d'emploi de 30 à moins de 40 ans, on constate une embellie de la conjoncture économique. Cela explique pourquoi l'impact de ces mesures sur le nombre de demandeurs d'emploi de cette classe d'âge se révèle d'emblée considérable: 9% en moins entre le 2^{ème} trimestre de 2005 et le 2^{ème} trimestre de 2006. Mais cette baisse continue malgré la détérioration de la conjoncture durant le 3ème trimestre 2006. **Après 3 ans d'application des mesures du plan d'activation, la baisse du nombre de demandeurs d'emploi de 30 à moins de 40 ans s'élève à 26%.**

Age	2ème trimestre 2005	Ecart	Ecart en %	2ème trimestre 2008
30 à < 40 ans	130.052	-33.792	-26%	96.260

Si l'on observe l'impact du plan sur cette catégorie d'âge à l'échelle des Régions, nous constatons également une diminution partout :

Age	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Pays
30 à < 40 ans	- 36%	-25%	-8%	- 26%



- **Les 40 à moins de 50 ans**

L'entrée en vigueur de la procédure d'activation du comportement de recherche d'emploi des demandeurs d'emploi de 40 à moins de 50 ans date du 1er juillet 2006. On constate qu'il faut réellement attendre l'introduction des mesures du plan d'activation pour observer un véritable renversement de tendance au 4^{ème} trimestre 2006 en ce qui concerne cette classe d'âge. **En deux années (du 2^{ème} trimestre 2006 au 2^{ème} trimestre 2008), l'effet du plan d'activation est remarquable puisqu'il se concrétise par une baisse de 22%! Cette baisse se rapproche déjà de celle constatée chez les moins de 30 ans (24%) et chez les 30 à moins de 40 ans (26%). Il apparaît également que le trend baissier ne suit pas l'évolution de la conjoncture économique qui s'est considérablement détériorée depuis le 2^{ème} trimestre 2006 en perdant 10 points de base (l'indice brut désaisonnalisé de la BNB passant de +5,5 à -5,1).**

Age	2 ^{ème} trimestre 2006	Ecart	Ecart en %	2 ^{ème} trimestre 2008
40 à < 50 ans	117.800	-26.070	-22%	91.730

La diminution est constatée dans les trois Régions du pays :

Age	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Pays
40 à < 50 ans	- 30%	- 21%	- 6%	- 22%

B. Une augmentation dans le suivi de formations et dans la reprise des études de la part des demandeurs d'emploi

La ministre de l'Emploi se réjouit du constat selon lequel les chômeurs reprennent de plus en plus des études ou des formations, ce qui augmente considérablement leurs chances d'insertion. Le même mouvement s'observe dans les trois Régions du pays.

Entre le 2^{ème} trimestre 2002 et le 2^{ème} trimestre 2008, le nombre de chômeurs qui ont obtenu des dispenses pour reprises de formation a en effet augmenté de 44% en moyenne. Il y a donc une tendance générale vers l'accroissement continu du nombre de bénéficiaires de ces formations. On observe également que la progression est plus importante dans les tranches d'âge supérieures.

La ministre de l'Emploi Joëlle Milquet constate ainsi l'effort important déployé par les organismes régionaux en vue d'augmenter leurs offres de formations, et que ce panel élargi concerne toutes les classes d'âge.

Entre le 4^{ème} trimestre 2002 et le 2^{ème} trimestre 2008, le nombre de chômeurs dispensés pour suivre des études a quant à elle fortement augmenté également. L'augmentation pour les reprises d'études est en effet de 66% en moyenne.



- Le suivi de formation par les demandeurs d'emploi

Age	2ème trimestre 2002	Ecart	Ecart en %	2ème trimestre 2008
< 30	7099	+ 1.533	+ 22%	8632
30 - 39	3209	+ 1.732	+ 54%	4941
40 - 49	1374	+ 1.859	+ 135%	3233

- La reprise d'études par les demandeurs d'emploi

Age	2ème trimestre 2002	Ecart	Ecart en %	2ème trimestre 2008
< 30	6.043	+ 2.002	+ 33%	8.045
30 - 39	3316	+ 2.483	+ 75%	5.799
40 - 49	1687	+ 2.850	+ 169%	4537

C. Application uniforme de la législation dans les trois Régions et augmentation par les Régions de la transmission des informations à l'Onem.

1. L'étude d'Idea Consult confirmait que la réglementation est appliquée par l'Onem de manière uniforme sur tout le territoire. Cette étude le démontre également.

2. Par ailleurs, le nombre d'avertissements et de sanctions appliqués par l'Onem à la suite des transmissions de données de la part des organismes régionaux a fortement augmenté depuis 2003. La répartition entre les Régions s'est fortement rééquilibrée depuis 2003. Notamment, la part relative de la Wallonie est en effet passée de 4% à 40%.

Le tableau ci-après donne le nombre d'avertissements et de sanctions appliqués par l'Onem suite aux transmissions d'informations des organismes régionaux :

	2003	%	2007	%	2008 (1-6)	%
Flandre	3.449	83%	12.479	60%	6.572	54%
Wallonie	186	4%	6.488	31%	4.901	40%
Bruxelles	544	13%	1.896	9%	732	6%
Total	4.179	100%	20.863	100%	12.205	100%

Pour la ministre de l'Emploi, le contrôle de la disponibilité des demandeurs d'emploi n'a jamais été aussi effectif et équilibré qu'aujourd'hui.



III. Les perspectives en matière de politique d'activation

Dans le plan stratégique pour l'emploi qui sera présenté fin octobre par la Ministre, la première priorité concernera le renforcement de la politique d'activation et dans ce cadre notamment les projets suivants :

1. Un nouveau plan d'accompagnement pour les demandeurs d'emploi

L'accord de Gouvernement prévoit que « le Gouvernement actualisera l'accord de coopération du 30 avril 2004 avec les Régions relatif à l'accompagnement et au suivi actifs des chômeurs. Dans ce cadre, les délais utilisés par les différents organismes régionaux et l'ONEM seront davantage harmonisés et raccourcis. Le Gouvernement veut se concerter avec les partenaires sociaux concernant l'adaptation du champ d'application de l'accord entre autres en fonction de l'âge ».

La ministre de l'Emploi avait proposé en mai 2008 au Conseil des Ministres une note globale avec une proposition de réforme de la politique d'accompagnement et de suivi des demandeurs d'emploi.

Cette proposition vise à rencontrer les problèmes qui ont été mis en évidence par l'évaluation présentée au début de cette année, et confirmés par le rapport présenté aujourd'hui, et à en améliorer le dispositif. Cette note faisait suite à des concertations avec les entités fédérées et est basée sur un **avis unanime et équilibré des partenaires sociaux**.

Cette note a été approuvée par le Conseil des ministres le 23 mai dernier comme document de base pour les négociations avec les Régions.

Elle vise à améliorer davantage encore la qualité, l'efficacité et la cohérence du système actuel :

1. La **qualité** en renforçant la personnalisation de l'accompagnement grâce à un accompagnement plus soutenu, plus diversifié et adapté au profil du demandeur d'emploi, notamment au profil de ceux qui sont plus éloignés du marché du travail.
2. L'**efficacité** en assurant une plus grande implication du demandeur d'emploi dans le projet d'accompagnement et une meilleure adaptation des processus ; l'efficacité également en permettant désormais à chaque demandeur d'emploi de bénéficier d'un contrat d'insertion après trois évaluations positives successives.
3. La **cohérence** en augmentant encore la coordination et l'harmonie entre les politiques fédérales et régionales, les actions de l'Onem, du VDAB, d'Actiris, du Forem et de l'Arbeitsamt et en permettant une plus grande autonomie d'action en vue de répondre aux spécificités régionales.



Concrètement et en synthèse, la note propose :

- de **rendre plus rapide et d'améliorer** la prise en charge du demandeur d'emploi avec un effort particulier pour les jeunes. Un contrat ou un plan d'action individualisé serait proposé dans les 3 ou 6 mois (pour les moins de 25 ans) ou 9 mois (pour les plus de 25 ans) de l'inscription comme demandeur d'emploi. Globalement la procédure serait raccourcie de 7 mois ;
- que le trajet d'insertion soit défini par le conseiller emploi qui connaît le mieux le terrain et les besoins du demandeur d'emploi. Le **respect des compétences du service régional de l'emploi** est donc renforcé puisque c'est lui-même qui établit le contrat dans un délai qu'il juge approprié en fonction du profil du demandeur d'emploi et qui assure seul l'accompagnement jusqu'au premier entretien à l'Onem qui intervient après 12 ou 18 mois ;
- qu'un parcours d'insertion particulier puisse être établi de manière spécifique pour **les demandeurs d'emploi les plus éloignés du travail** en raison de facteurs liés à des problématiques d'ordre médical (<33%), mental ou psychique, d'assuétudes ou de problèmes d'insertion socio-culturels et de sous qualification très importante ;
- d'offrir un contrat d'insertion ou de travail au demandeur d'emploi après **3 évaluations positives successives** ;
- d'**optimiser les flux d'informations** entre l'Onem et les services régionaux de l'emploi ;
- d'**autres améliorations** en ce qui concerne notamment l'encouragement des formations ou reprises d'études, la situation des demandeurs d'emploi qui s'installent comme indépendants ou encore des propositions pour réduire l'absentéisme aux entretiens.

Les négociations qui étaient en cours ont été suspendues après le 15 juillet.

La ministre de l'Emploi estime qu'il y a lieu, plus que jamais, d'avancer dans ce dossier afin d'aboutir à une réforme qui renforcera pour les demandeurs d'emploi les chances d'une insertion rapide et de qualité dans le monde du travail. Elle espère que le climat constructif qui présidera au lancement du dialogue interinstitutionnel sera susceptible de permettre la reprise des discussions et la conclusion d'un accord de coopération.



2. Le renforcement des autres mesures en matière d'activation

D'autres mesures sont en préparation dans le cadre du budget 2009 et notamment :

- un accompagnement et un suivi spécifiques pour les demandeurs d'emploi éloignés du marché du travail ;
- le renforcement des mesures d'activation en faveur des publics cibles, notamment par :
 - la simplification des plans d'embauche relatifs aux groupes cibles ;
 - la simplification et le renforcement de mesures d'activation des allocations de chômage (subventions à l'emploi) renforcées pour les demandeurs d'emploi qui ont reçu une évaluation positive, qui sont de très longue durée ou très difficiles à reclasser ;
 - des primes renforcées de reprise de travail, notamment pour les demandeurs d'emploi plus âgés, le chef de famille isolée, etc.
- le renforcement de mesures relatives à la formation et aux stages pour les jeunes et les jeunes demandeurs d'emploi